

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 03 septembre 2021

Julie SANCTOT / Caroline DEY

- Convocation : 30 août 2021
- Affichage : 30 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Sont présents (14)

Messieurs : LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, CHABÉ Daniel, LEROY Dominique, RAGOT Christophe, BAGUESSE Loïc, LENGIN Kevin, ANTONETTI Alexandre, CHARLIER Jean, MONCHATRE Éric (arrivé à 21h44), GHELEIN Didier.

Mesdames : SANCTOT Julie, DEBRIX Mélanie, HARE Elise.

Absente excusée : ANGER Douce, donne pouvoir à LACAISSÉ Philippe.

Secrétaire de séance : Julie SANCTOT.

Ordre du jour

- ✓ **Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 18/06/2021**
- ✓ **Délibération : SDE 76 : approbation de l'avant-projet d'effacement de réseaux et éclairage public Route de Cailly – partie 3.**
- ✓ **Délibération : Impasse de la Plaine – annule et remplace la délibération 02/2020**
- ✓ **Délibération : Clos du Pressoir - annule et remplace la délibération 24/2019**
- ✓ **Délibération : RIFSEEP : conditions d'attribution et changement des plafonds.**
- ✓ **Délibération : adhésion de la commune au dispositif « top-là »**
- ✓ **Informations :**
 - **Animaux errants.**
 - **Désherbage du cimetière.**
 - **Point sur la rentrée des classes.**
 - **Point sur les travaux du Centre Village.**
- ✓ **Questions diverses.**

Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Sans remarques, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération : SDE 76 : approbation de l'avant-projet d'effacement de réseaux et éclairage public**

Route de Cailly – partie 3.

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Eff+EP-2021-0-76547-M4634** et désigné « Route de Cailly – D3 – Partie 3 », dont le montant prévisionnel s'élève à 67 800.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 22 743.50 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 22 743.50 € TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

✓ **Délibération : Impasse de la Plaine – annule et remplace la délibération 02/2020.**

Monsieur Léger rappelle qu'en raison de travaux qui étaient à réaliser aux fins d'élargir l'Impasse de la Plaine, deux terrains devaient être rétrocédés à la commune et que les frais de notaire restaient à déterminer.

Il s'agit d'apporter des précisions par rapport à cette rétrocession.

Monsieur Léger donne donc les précisions suivantes :

- 1^{er} terrain appartenant aux consorts Porjou : parcelle 1148 pour 30m²
- 2^{ème} terrain appartenant aux Consorts Petrel : parcelle 1050 pour 53m²

Il expose se référer au plan du cabinet de géomètre Euclid Eurotop du 22 septembre 2020, plan annexé à cette délibération.

Il propose :

- que ces deux terrains soient rétrocédés à la commune à l'euro symbolique.
- que les frais de géomètre soient pris en charge par la commune.
- que les frais de notaire soient pris en charge par la commune.
- que des clôtures soient réalisées puis rétrocédées aux propriétaires

Le Conseil Municipal, après passage au vote, accepte à l'unanimité les conditions proposées ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

✓ **Délibération : Clos du Pressoir - annule et remplace la délibération 24/2019**

Monsieur Léger rappelle les termes de la délibération 24/2019 :

« Monsieur le Maire expose aux conseillers :

- 1/ que compte-tenu que la commune a toujours promis que les espaces communs seraient rétrocédés à condition qu'ils soient correctement réalisés conformément aux plans des travaux de CIR Promotion,*
- 2/ que le constat en date du 1^{er} décembre 2018 a démontré des malfaçons et des non conformités et que ces constats avaient fait l'objet de remarques dans les comptes rendus de chantier de l'époque,*
- 3/ que la société CIR Promotion a fait faillite et ne peut plus remettre en conformité les ouvrages,*
- 4/ que les sommes nécessaires pour faire une remise en conformité des travaux ne sont pas compatibles avec les capacités financières des membres de l'association de propriétaires,*
- 5/ que la commune a toujours le souhait que les espaces communs lui soient rétrocédés, et ainsi accepte les aménagements suivants :*

- *La liste des non conformités est donnée dans le compte rendu de visite du 1^{er}/12/2018 de la mairie*
- *La Mairie accepte que les entrées charretières dégradées soient réalisées en enrobé tout en conservant l'alignement du trottoir en « gravillons lavés »,*
- *Que l'association des propriétaires s'engage à réaliser les travaux précédemment définis.*
Dans ces conditions, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la rétrocession des espaces communs après constat de la réalisation des travaux conformes au point 5 énuméré ci-dessus »

Monsieur Léger explique alors que les travaux ont été réalisés, et qu'un constat photographique a été fait et transmis à la commune le 02 janvier 2021.

Courant janvier 2021, une visite des représentants de la commune a eu lieu confirmant la réalisation et la conformité des travaux demandés.

Il propose alors de confirmer la rétrocession des espaces communs.

Le Conseil Municipal, après passage au vote, confirme à la majorité (abstention de Mme Mélanie DEBRIX) la rétrocession des espaces communs du Clos du Pressoir à la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférant

✓ **Délibération : RIFSEEP : conditions d'attribution et changement des plafonds.**

Monsieur le Maire explique que depuis l'année 1985 un 13^{ème} mois est versé aux agents.

Un courrier de la Préfecture a été reçu, informant qu'il n'est plus possible d'attribuer une prime du 13^{ème} mois, et que cette prime doit être incluse dans le régime indemnitaire.

Il faut donc augmenter les plafonds de l'IFSE et du CIA :

- IFSE : Plafond brut : 3 500.00 euros
- CIA : Plafond brut : 1 260.00 euros

Après passage au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité, et sera donc soumise au prochain Comité Technique.

✓ **Délibération : adhésion de la commune au dispositif « top-là »**

A travers ce dispositif, le Département soutient l'implication des jeunes dans la vie citoyenne. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant faire des heures de bénévolat et ayant un projet personnel bien défini sans toutefois avoir les ressources suffisantes pour le financer. Les projets finançables viseront l'autonomie sur les champs prioritaires que sont le logement, les études, la formation, la mobilité et la santé.

Le Département finance le projet à hauteur de 400€ pour 40h de bénévolat, dans la limite d'un projet financé par jeune et de 1000 projets financés par an.

Monsieur le Maire, après avoir énuméré les différentes possibilités de missions, propose d'avoir recours à ce dispositif si besoin.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Informations et questions diverses :

Informations :

1. Animaux errants : Monsieur Léger explique que les chiens errants sont pris en charge par la Communauté de Communes, mais que rien n'est prévu concernant les chats. Il rappelle que la

commune a obligation de s'occuper de la prise en charge des animaux errants, et demande donc à chacun de réfléchir à une solution possible comme la possibilité de se rapprocher d'une association ou une clinique vétérinaire.

2. Désherbage du cimetière : depuis 4 ans, les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés. A noter qu'ils sont encore autorisés jusqu'au 01/07/2022.

Pour aider l'employé communal dans ses travaux d'entretien et de désherbage, Douce Anger a demandé un devis à une entreprise de La Vieux Rue.

Il s'agit de réfléchir aux différentes possibilités d'aide, à savoir un employé de plus ou un prestataire ?

Philippe Lacaisse, Daniel Chabé et Douce Anger travailleront sur ces deux possibilités.

3. Rentrée des classes : va-t-il y avoir une ouverture de classe ? Julie Sanctot explique que vendredi un comptage a été fait dans les 3 écoles du RPI, et qu'un nouveau comptage sera effectué lundi prochain.

Il faut maintenant attendre de savoir si ouverture il y a, afin de voir les modifications qui seront à faire en conséquence.

4. Pompe à chaleur : la nouvelle carte aurait été envoyée chez un technicien en arrêt maladie. La carte est à ce jour introuvable...

5. Portes des classes de l'école : elles ont été révisées, sauf une qui était cassée et dont le devis de réparation s'élevait à 2 000 €. Une autre entreprise est intervenue, et a réparé la porte en changeant les charnières, pour un coût inférieur à 400 €.

6. Travaux centre village : ils ont bien avancé, et Bruno Léger indique que les travaux des tranches conditionnelles démarreront après l'enfouissement des réseaux, entre la Route du Bout Rogné et celle de Neufchâtel, et entre la Route de la Côte à Cavée et la dernière propriété en descendant vers Cailly.

Il est à noter que l'abri bus n'est pas conforme, puisqu'il manque les deux faces latérales. L'abri bus sera donc changé.

Les travaux du parking de la salle des fêtes sont programmés aux vacances de la Toussaint, à cheval sur la dernière semaine d'octobre et la première de novembre. Ils déborderont peut-être 2 jours avant les vacances, et les voitures ne pourront pas stationner.

L'entrée de la mairie sera faite en même temps que le parking. Il faut prévoir l'achat et la plantation des arbres arrachés.

Questions diverses :

- Alexandre Antonetti demande s'il est possible d'avoir le pourcentage des communes ayant adhéré au ramassage des déchets verts. Monsieur Léger répond que ce sera possible prochainement.
- Julie Sanctot demande si la rampe sera faite bientôt sur le parking ? Philippe Lacaisse répond que ce sera fait le 15 septembre, ainsi que le local communal.
- Daniel Chabé demande quel est le bilan financier concernant la sécurisation du centre bourg en prenant en compte les avenants. Monsieur Léger lui répond que ce peut être fait.

- Philippe Lacaille demande où en sont les achats de tablettes pour le SIVOSS et Julie Sanctot indique qu'elle s'en chargera dès que l'ouverture de classe sera réglée, mais que le but est de choisir le même prestataire pour le RPI. Alexandre Antonetti fera un devis.
- Daniel Chabé informe que l'aire de jeu sera posée fin septembre.
- Didier Ghelein parle de la côte à cavée. Les propriétaires n'entretiennent pas leurs parties : branches non coupées et haies non taillées, et on ne peut plus passer correctement.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 08 octobre à 20 h 30 dans la salle pluridisciplinaire.